



	CONSEIL ACADÉMIQUE ◆◆◆◆ PROCÈS VERBAL
PV avant approbation	CAC du 2 juillet 2020

22 participants + 19 procurations.
Le quorum est atteint.

M JOHANN débute la séance à 14h30.

Une remarque est faite sur le dernier procès-verbal du CAC du 26 mai 2020. Ce PV retraçait ce qui a été présenté au dernier CAC mais les commentaires formulés lors de la séance par certains membres du CAC n'apparaissent pas sur le PV. L'explication réside dans les problèmes de connexion qui n'ont pu permettre la prise en compte de certaines interventions.

M JOHANN annonce qu'une dépêche AEF du jour même est tombée et qu'UBFC a obtenu les appels à projets SFRI et IDÉES. M JOHANN dit qu'UBFC fait partie du 2^{ème} groupe et qu'UBFC a une bonne évaluation.

1. **Projet PIA3 AAP IDÉES "IDISITE-BFC"**

M DEREUX prend la parole et présente la dépêche AEF :

« Nous sommes en vert pâle pour les 2 projets. Nous sommes contents que pour IDÉES nous sommes mieux notés que Strasbourg, Nice Côte d'Azur, Montpellier ou Lille. Cela est encourageant ». Les montants présentés ne seront pas forcément ceux accordés selon M DEREUX. M DEREUX est surpris que ce qui a été demandé ait été obtenu. Le montant demandé est 12,262 millions. M JOHANN dit que si le Ministère a publié les montants c'est que c'est juste. Pour SFRI, le projet est également mieux noté que Lyon, Nice et Montpellier. Cette configuration n'est pas fréquente pour nous dit M DEREUX.

Pour IDÉES, il faut se remettre dans le contexte début 2019. L'argumentaire était basé sur les Benchmarks internationaux soumis en 2015, celui de Cambridge pour la gouvernance et celui pour la mise en place de la dynamique d'excellence qui était celui du Benchmark de l'Université d'Utrecht. On a remarqué que tous les engagements pris en 2015 étaient tous respectés sauf celui d'avoir une inscription unique des étudiants.

Des engagements ont été partiellement respectés par exemple celui de la signature du président d'UBFC sur tous les diplômes (pas seulement ceux des thèses, des doctorats et des 16 masters). Mais cela a évolué et tend vers une signature de tous les diplômes.

Un certain nombre d'éléments de convergence n'était pas suffisant pour réaliser l'Université cible, par exemple le transfert des moyens dédiés à la recherche ainsi que l'arbitrage des distributions des crédits récurrents aux laboratoires.

Un point n'est pas satisfait : le transfert des ressources propres (budget du projet de recherche lié au partenariat économique).

Il y a non convergence car on n'arrive pas à dire qu'UBFC a un corps enseignant. Au niveau de la signature scientifique, il a bien été indiqué qu'à 75 % UBFC était inscrit dans le champ biométrique adresse mais cela ne suffit pas pour apparaître dans les classements. Il faut que les établissements



adhèrent davantage à la signature UBFC. Les établissements ne l'ont pas assez fait jusqu'à maintenant. Cela doit être corrigé car c'est un manque d'esprit d'adhésion à UBFC. Il y a aussi eu des retards sur les inscriptions des étudiants et sur la signature du contrat de site.

Tous les instruments prévus ont été déployés. Le dernier déployé est Alumni.

Un réseau d'Alumni a été déployé en mai 2020. Ce réseau aurait dû être déployé pour tous les étudiants du site mais officiellement il n'y a que les étudiants des 16 masters et des doctorats qui sont inscrits. Pour constituer une communauté de 58 000 étudiants il y a des choses à faire pour corriger la trajectoire d'UBFC.

Concernant IDÉES, M DEREUX, il a fallu identifier le budget pour combler les brèches qui n'ont pas été réalisées avec les 4 années de mise en œuvre d'ISITE.

Les instruments, qui ont été déployés sont : les masters en anglais, les profils des postes vacants orientés vers les axes ISITE, le fait qu'on ait une politique de gestion des talents (Fellow Ship junior, senior, les coachs) et des bourses aux mérites pour les étudiants internationaux.

Les lignes d'action sont à la fois de créer un réseau d'Alumni pour 58 000 étudiants (amplifier donc l'existant) et de renforcer l'esprit d'adhésion UBFC.

Pour renforcer cette adhésion, un 2^{ème} axe a été identifié : la dissémination de l'image d'excellence du site au niveau d'UBFC et non plus seulement des établissements, la convergence des systèmes informatiques et des logiciels et le déploiement du schéma numérique. Pour le moment le budget n'est pas nécessaire pour le déployer. Il faut également amplifier les actions internationales.

Ce qui est aussi inscrit dans ce projet est une modification de la gouvernance des projets PIA (LabEx, EUR, IDÉES et SFRI.). Ceux-là vont devenir des avenants au contrat ISITE. Ce qui était attendu par le SGPI et par le Ministère est qu'il n'y ait plus qu'une seule instance de gouvernance qui configure les masses budgétaires de ces différents projets. C'est ce qui a été présenté : le même schéma de gouvernance. Le Conseil d'Administration d'UBFC vote les masses budgétaires sur proposition du comité de pilotage d'ISITE-BFC. Rappel : Il y a un droit de veto sur les aspects budgétaires détenu par le CNRS, l'INRAE et l'INSERM.

Ces masses vont être exécutées au niveau du projet SFRI par la gouvernance SFRI et les opérations ISITE-BFC et IDÉES-BFC seront regroupées par la même équipe de gestion sous le contrôle du même comité de pilotage d'ISITE.

Il y a 4 works packages :

- **Alumni** : ce qui est attendu est de développer ce réseau. Pouvoir donc offrir aux étudiants un outil pour trouver des stages et pour trouver un premier emploi. Pour le moment Alumni existe uniquement dans les écoles d'ingénieurs à travers leur propre réseau. Il est prévu de recruter un chargé de mission et un poste à mi-temps de secrétariat avec les fonds ISITE.
- **Dissémination de l'image d'excellence scientifique UBFC** : il faut développer et synchroniser l'image scientifique à l'échelle d'UBFC. Concrètement quand il y a par exemple un succès à l'UFC il faut que l'on retrouve cela sur tous les sites web des établissements membres. Des animations sont prévues et il est prévu de recruter un Full Time manager.
- **WP3 - Informatique et Management des bases de données et de la convergence des logiciels de données** : Cela s'appuie sur la feuille de route du numérique d'UBFC. En l'état 3 programmes : Applications en support des actions de recherche, Convergence des bases de données et des logiciels, Infrastructure Telecom et Data.

Le plan tel qu'il est en ligne est estimé à 27 millions. Le projet IDÉES prévoit le co-financement du programme 2 : procédure de simplification de gestion et bases de données pour assister le pilotage à l'échelle d'UBFC et une partie d'Hardware pour déployer les tâches précédentes. Pour le déploiement du I-campus, il faut agréger les bases de données du staff et des étudiants. Il faut déployer un serveur fédératif et gérer les aspects sécurité. Il faut également déployer des systèmes de vote sécurisé en ligne et participer à un projet européen.

Il faut également une procédure de simplification de gestion : portail d'inscription unique des étudiants et des logiciels de procédures de gestion pour éditer des diplômes.

Il faut rendre interopérable des logiciels.

Il faut des procédures comptables On-line et il faut des indicateurs facilement accessibles. Il faudrait en effet que tout soit édité au fur et à mesure.



- **Amplification de la promotion internationale d'UBFC** : il faut mettre en place une stratégie commune à l'international ; participer à des échanges internationaux, veiller au référencement internet d'UBFC pour faire de la publicité dans l'offre de formation.

Image du budget réparti sur 9 ans

Le budget total est 4.4 millions. Initialement ce qui était prévu est une répartition à 23 % pour Alumni, 14 % pour sur la dissémination scientifique, 31 % pour l'informatique et 31% pour l'international.

Toutes ces actions vont venir en complément du déploiement des fonds ISITE et de l'action prévue SFRI.

Le projet ISITE va abonder les actions d'IDÉES à l'aide de 475 000 euros et aussi les actions utiles à SFRI à hauteur de 3,6 millions. Il y a une coordination complète d'ISITE avec IDÉES et SFRI.

M DEREUX remercie de l'attention qui lui a été accordée et se propose de répondre aux questions.

Catherine BAUMONT félicite les porteurs de projet et la communauté qui ont permis de faire aboutir ces projets. Mme BAUMONT se demande néanmoins si un bilan pourra être fait d'un tel projet. Elle se pose la question de savoir si ISITE n'a pas été sous-évalué au départ.

ISITE a en effet un coût monétaire et un coût en management, en efficacité et en performance. Des choix ont évidemment été faits mais il serait intéressant d'en connaître le coût.

M DEREUX dit que des réponses peuvent être trouvées dans le schéma directeur du numérique qui fait plus de 400 pages. Les professionnels qui ont étudié ce schéma arrivent à la somme totale de 27 millions, somme sous-estimée selon M DEREUX. Il va falloir, selon lui, avoir des ressources supplémentaires. Il va falloir y aller étape par étape. Le bilan pourra être fait quand le schéma directeur du numérique sera achevé.

Hervé MAILLOTE demande si la mise en œuvre sera immédiate après l'annonce de la reconduction d'ISITE, s'il est reconduit.

M DEREUX répond que oui.

L'octroi des fonds IDÉES sera subordonné au fait qu'ISITE passe avec succès ou non la phase probatoire. En septembre, il y aura une visite du jury à UBFC. Du 2 au 6 novembre, l'équipe dirigeante d'ISITE se déplacera à Paris pour une présentation devant le jury international. L'évaluation par le jury sera connue à la suite de la présentation.

Les fonds seront donc débloqués après l'évaluation. Pour IDÉES, il y a donc une clause suspensive.

A l'inverse SFRI est indépendant et les fonds pourront être débloqués de suite.

La parole est donnée à Maxime JACQUOT pour une présentation du projet SFRI.

2. **Projet PIA3 AAP SFRI "UBFC-InteGrate"**

La Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence peut être mis en œuvre dès la rentrée dans son avenant à ISITE grâce au signal vert reçu.

Les chiffres clés sont disponibles sur le site UBFC.

L'ambition du projet est de déployer des programmes d'écoles universitaires de recherche au niveau des axes prioritaires en 2018 d'ISITE-BFC – axes 1, 2 et 3.

A l'époque 3, projets avaient été déposés et un seul avait été lauréat : l'axe 1 avec l'EUR EIPHI.

Un nouveau travail a été fait sur 2 nouvelles EUR avec les axes 2 et 3 de l'ISITE. On ne parle plus d'EUR mais de Graduate School. Le niveau Graduate est plus rayonnant au niveau international.

L'ambition est de devenir une référence internationale dans 3 domaines d'excellence :

- L'axe 1 est Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ;
- L'axe 2 est Territoires, Environnements, Aliments ;
- L'axe 3 est soins individualisés et intégrés



L'ambition est donc de proposer un projet structurant pour le site BFC au niveau des axes 2 et 3.

UBFC ne part pas de rien car des masters internationaux existent déjà et des Labex existaient déjà sur l'axe 3, des Plateformes sur l'axe 2. Il fallait donc synchroniser la dynamique recherche avec la formation.

Des éléments de réussite obtenus grâce à ISITE ont permis de travailler de façon cohérente et structurante.

Sur le volet formation, il fallait affirmer une vision stratégique de la formation à l'échelle du site BFC.

L'approche est de renforcer l'attractivité d'UBFC et le lien Recherche-Formation sur les 3 axes prioritaires de l'ISITE-BFC.

En terme d'attractivité :

- Internationaliser les masters et le doctorat avec des programmes compatibles avec ceux des grandes universités de recherche à l'international ;
- Portage des masters par les meilleures équipes de recherche ;
- Favoriser le lien avec la licence tant au niveau local qu'international ;
- Garantir des formations à la carte avec un suivi personnalisé des étudiants grâce au mentorat et au tutorat ;
- Ouvrir de nouveaux espaces (tiers-lieux, Openlabs, plateformes) pour favoriser les nouvelles pratiques et la pluridisciplinarité du Master au Doctorat en lien avec la licence.

En terme de structuration :

- Déployer une offre de masters, intégrée aux Ecoles Doctorales ;
- Co-construire l'offre masters avec les écoles d'ingénieurs ;
- Structurer la formation en impliquant les chercheurs, via les grands organismes de recherche et les plateformes ;
- Démarche qualité des programmes à l'échelle d'UBFC.

En terme de professionnalisation :

- Professionnaliser la formation de la licence au doctorat ;
- Offrir de nouveaux horizons aux partenaires socio-économiques, via les tiers lieux, l'entrepreneuriat, l'alternance et la FTLV.

La structuration est de créer un institut pour piloter les 3 Graduate School qui sont structurantes sur les axes prioritaires de l'ISITE et d'organiser des sous-programmes (Graduate Programme) qui vont du Master au Doctorat.

La Graduate School EIPHI - axe 1 - était déjà structurée comme cela avec 5 programmes. Une structuration identique est envisagée avec les 2 nouvelles Graduate School – Axe 2 : Transbio et axe 3 : Intherapi. Des chiffres ont été donnés à l'ANR sur le nombre d'étudiants concernés par ce programme.

Le travail sur l'attractivité est à faire en direction des étudiants étrangers et des étudiants du site BFC. Des actions existent déjà avec les parcours renforcés d'ISITE et les CMI à l'UFC.

M JACQUOT diffuse lors du CAC un modèle de programme « graduate program Model » avec un référentiel de ce qu'est un Graduate Program.

Une autre dimension a émergé : une dimension transverse par rapport aux 3 axes.

Des programmes transversaux pourront permettre de réfléchir à de nouvelles dimensions pour les années à venir tant au niveau de la formation que des laboratoires de recherche. Le dispositif n'est pas figé. On est sur une trajectoire avec une ambition.

Au niveau de la gouvernance, il y a 3 étages :

- Gouvernance Institut Intergrate : Comité de pilotage de l'Institut UBFC-Intergrate ;
- Gouvernance Graduate School et Pilotage Graduate Program ;
- Actions sur 10 ans pour EIPHI (2018-2020) et 9 ans pour les autres.

Pour EIPHI, il y a un environnement où tous les laboratoires de l'axe 1 ne figurent pas. L'idée est d'intégrer tous les laboratoires dans la dynamique de la Graduate School.

Axe 1 : 5 Graduate Program déjà identifiés.

L'ambition est une trajectoire pour le nombre d'étudiants et l'internationalisation des filières, travail au niveau de la formation, de la structuration des thèmes de recherche et d'un programme scientifique des enjeux sociétaux.



L'axe 2 (4 Graduate Program) est très intégratif. Le périmètre de l'axe 3 est un peu moins large que les 2 autres axes.

Les diapositives sont commentées ; le diaporama diffusé par M JACQUOT sera envoyé aux membres du CAC.

Remarque de M JOHANN : on peut faire des budgets sincères et les obtenir.

Le budget annoncé est de 12 millions alors que 12,262 M€ avaient été demandés.

M JOHANN remercie M JACQUOT de la qualité de la présentation et le félicite.

Catherine BAUMONT souhaite intervenir et aimerait savoir comment faire pour que des laboratoires soient intégrés dans le projet, notamment s'il faut être UMR.

Maxime JACQUOT répond que non. Le travail sur l'intégration des UMR portait sur le volet formation. L'idée est de regarder le niveau Master et le niveau Doctorat afin d'identifier le degré de maturation des formations adossées à des équipes de recherche. M JACQUOT rappelle que l'ambition est de continuer à intégrer d'autres équipes.

Mme BAUMONT aimerait revenir sur les slides 14,15 et 16.

Pour le Graduate Program 3 on Social, economic and politics strategies for sustainable territories :

Catherine BAUMONT est surprise de ne pas voir le Master DASEE piloté par le labo LEDI.

Mme BAUMONT est étonnée que ce laboratoire ne figure pas.

Mme BAUMONT pense que quelque chose a mal fonctionné. En effet LEDI est un laboratoire qui est très structurant et qui est en pointe dans les données environnementales.

Mme BAUMONT regrette qu'il y a toujours un élément manquant sur le travail fait. Ce manque est passé inaperçu au niveau de Transbio et elle aimerait savoir si cela va être corrigé. Mme BAUMONT dit que si c'est comme pour ISITE cela risque de mettre 4 ans pour être corrigé.

Catherine BAUMONT dit que s'il n'y a pas le LEDI il n'y a pas de Master DASEE. La directrice du LEDI a beaucoup travaillé dans ISITE et Catherine BAUMONT déplore que le laboratoire LEDI n'apparaisse pas dans la présentation. Il y a un rouage qui manque dans ISITE, la faculté que les porteurs de projets soient aidés par ceux qui savent, les VP formation et les VP recherche des établissements par exemple. Il faut avoir recours à ces personnes. Il faut avoir une politique de coordination.

Hervé MAILLOTTE souhaite apporter son témoignage pour l'EUR EIPHI. Le périmètre a été un peu changé pour l'EUR EIPHI (couverture laboratoire) du fait d'une volonté politique. S'il y a une volonté politique, il n'y a pas de souci. Mais il faut que la volonté politique s'exerce. Le périmètre n'est pas fermé.

Maxime JACQUOT reprend la parole et prend l'exemple d'ICB – FEMTO dans l'EUR EIPHI. L'IMB n'était jamais apparu. IMB a manifesté l'intérêt d'apparaître et cela a pu être corrigé. Maxime JACQUOT rappelle que rien n'est fermé et que tout peut être corrigé. IMB apparaît maintenant dans les slides.

Jean VIGREUX prend la parole et dit que Catherine BAUMONT a soulevé une vraie question.

Il félicite le travail qui a été fait.

Remarque sur la présentation de Maxime JACQUOT : La MSH de Dijon est une USR (Unité de Service et de Recherche) et non une UMS (Unité Mixte de Service). Cette erreur aurait été vue s'ils avaient pu relire le dossier. Le LEDI en fait automatiquement partie car les MSH fédèrent les 16 laboratoires. Jean VIGREUX dit qu'à plusieurs reprises ils ont essayé de prendre contact. Il déplore que tout le monde ne marche pas ensemble au même rythme. Si tout le monde avait été associé il y aurait eu un côté Corporate. Les services avaient été proposés par un collègue, Philippe BARAL dans le cadre de la fédération des MSH. Ils prennent le train en marche mais disent « attention ».

Maxime JACQUOT reprend la parole et précise qu'il n'a pas été contacté par P. BARRAL personnellement. M JACQUOT mentionne que dans le dossier, il est bien prévu de travailler avec les MSHE. M VIGREUX dit qu'il préfère être sur le terrain plutôt que sur le papier. Maxime JACQUOT répète que rien n'est fermé et que tout est à faire à compter de la rentrée. La porte est donc grande ouverte. Jean VIGREUX aurait aimé être associé dès le départ.



M JOHANN dit qu'il y a une force collective. Le dossier est de qualité. La volonté est là de part et d'autres.

L'ordre du jour est permuté afin que M MUYARD puisse proposer ses dossiers.

3. **Crise sanitaire COVID 19-Organisation des Masters UBFC : éléments complémentaires du Plan de Continuité Pédagogique (suite Rapport N°4-CAC 26 mai 2020)**

Il s'agit du rapport numéro 6.

Ce rapport fait suite à celui voté lors du CAC du 26 mai 2020. Il s'agit d'un complément au rapport du 26 mai 2020. C'est surtout le point 2 de ce rapport qui complète les points déjà votés.

Pour le master IOT qui n'était pas présent dans les MCC dans le rapport lié au COVID voté en mai : il y a ici les modifications des MCC et d'autres modifications. Pour le Master EMME le stage est neutralisé suite au COVID. En M1 cela est neutralisé et il est difficile de décaler la date de fin d'année du fait de la rentrée en M2.

Il y a aussi des cas particuliers notamment des masters qui au vu de l'évolution de la situation demandent de nouveaux aménagements :

- **Pour le Master GREEM en M2** : des étudiants désireux de partir aux USA et en Allemagne (pour le moment travail à distance). Les responsables de GREEM aimeraient décaler la date de fin d'année jusqu'à la fin de l'année (en décembre). Cela est envisageable grâce à des circulaires qui le permettent (modification des MCC en cours d'année). Si l'université d'accueil est d'accord, ces étudiants pourraient faire une partie de leur stage en présentiel ; ce qui serait souhaitable pour eux.
- **Il y a aussi 2 masters de physique en M1 - PICS et PPN (2 parcours de physique)** : une UE optionnelle de 3 ECTS a été rajoutée pour PICS en M1 du Master. Cela permet de faire des stages en laboratoire. Il en est de même pour PPN où les étudiants pourront faire des stages en été.
Sur le rapport il y a un tableau récapitulatif avec en rouge les modifications ajoutées avec celles du 26/5.
- **Dernier point pour le Master IOT** : proposer à des étudiants étrangers qui ne rentrent pas dans leur pays cet été de travailler cet été sans décaler la date du jury.
Solution : donner accès à l'UE libre stage de l'UFC pour réaliser un stage en laboratoire en toute légalité en signant une convention dans le cadre de l'UE libre.

Oumhanie LEGEARD souhaite apporter des compléments d'informations. Pour la dernière disposition concernant IOT, cela s'inscrit dans le cadre de la crise sanitaire.

Délibération pour le complément de ce qui a été voté le 26/5 : Vote à l'unanimité.

4. **Masters UBFC : Organisation de l'année universitaire 2020-2021 - calendriers / MCC / Fiches filières**

Il s'agit du rapport 7.

Des dates réglementaires avaient été votées dans le cadre de « Trouver mon master ». Compte tenu des circonstances, des dates plus tardives ont été votées pour permettre aux Masters de poursuivre leur recrutement jusqu'au 30 juin 2020 pour le Master BEWM et DASEE et jusqu'au 26 juin pour d'autres Masters.

Cela est important car la situation a évolué par rapport aux premières dispositions qui avaient été prévues pour les Masters internationaux (sur le fait que les étudiants étrangers puissent venir ou non dans nos masters). Il est donc important d'étendre les dates d'inscription.



Pour les 16 Masters en anglais délivrés par UBFC, il y a des modifications des fiches filières. Dans le tableau en rouge du rapport, il y a les modifications qui concernent également les MCC. Il est fait mention du référentiel commun des études qui est utilisé, soit celui de l'UFC ou de l'uB. Pour une même mention c'est toujours le même référentiel qui est utilisé. C'est toujours le référentiel le plus favorable qui est utilisé.

Il y a aussi le calendrier universitaire et les dates des congés.

Sur ce rapport figure aussi le gel des droits d'inscription. Les droits d'inscription sont identiques à ceux de 2019-2020.

Dernière remarque : le travail des collègues a été efficace compte tenu des circonstances particulières.

D'habitude les MCC sont votées en septembre. Toutes les MCC proposées ont été validées par les établissements porteurs. Il manque toutefois les MCC de Rarebook où les MCC seront présentées au CAC de septembre.

Délibération : Vote à l'unanimité

5 - Enregistrement des droits RNCP des fiches de Masters Mentions Dérogatoires d'UBFC : état d'avancement

Il s'agit du rapport 9.

Ce point avait été abordé l'année dernière en 2019 dans le rapport sur l'organisation de la rentrée universitaire.

Le Ministère rend obligatoire l'enregistrement des titres de certifications.

Les masters sont enregistrés directement par le Ministère. UBFC ne doit enregistrer que les mentions dérogatoires au Registre National des Certifications Professionnelles. UBFC a 3 masters dans ce cas : Master « mention Mathématiques-Physiques », Master mention « systèmes de calculs embarqués » et le Master mention « Biologie de la conservation ». Désormais tous les masters d'UBFC sont enregistrés.

La validation par le Ministère reste maintenant en attente. Une fois publiées les fiches seront accessibles au grand public sur le plan national (et non pas international malheureusement). Cela contribue à la visibilité des Masters Internationaux.

M JOHANN remercie Frédéric MUYARD de continuer sa mission à UBFC malgré sa charge de travail.

M MUYARD note que le renouvellement de la gouvernance est attendu.

5. Résultats de l'AAP 2020 du NCU RITM-BFC

Il s'agit du rapport 4.

Sébastien CHEVALIER étant pris par ailleurs, cette présentation est faite par Pascaline PONCE.

Mme PONCE excuse M CHEVALIER.

Mme PONCE présente le résultat de l'AAP 2020 du NCU RITM-BFC. L'AAP a été lancé en janvier 2020. C'est le 3^{ème} lancé par RITM-BFC. 3 types d'actions ont été financées, les actions d'innovation pédagogiques, des projets d'OpenLabs, des projets recherche.

Innovation pédagogique : 20 projets ont été déposés et 10 ont été retenus par le comité scientifique d'évaluation UBFC appuyé par des experts internationaux externes au site UBFC. On constate un nombre de projets déposés un peu inférieur cette année mais un budget sollicité plus important. Le budget global est de 564 110 euros avec une enveloppe allouée à ces projets pour la partie Innovation pédagogique de 130 000 €.

Mme PONCE présente les projets labellisés. Cette diapositive a été transmise aux membres du CAC.

Sur le tableau projeté, un projet est noté en orange. Ce projet n'a pas été soutenu dans le cadre des AAP mais a été déclaré intéressant à soutenir dans le cadre d'une initiative RITM-BFC pour accompagner la rentrée 2020.



- Projets d'OpenLabs : 4 projets ont été déposés et 3 retenus pour un montant de 50 000 €. Ce sont les 3 Universités qui se saisissent de ces 3 projets.
- Projets Recherche : 3 projets ont été déposés et ils ont été soutenus les 3 (bien évalués). Ce sont 3 projets uB.

Cette année ont été retenus 16 projets sur 27 projets déposés pour une enveloppe de 275 000 € (marge supérieure au budget initial). 5 établissements ont participé au dépôt de projet. BSB et ENSMM n'ont pas fait de dépôt.

Pour la rentrée 2020, des projets vont permettre un accompagnement particulier dans un mode hybride. Une enveloppe supplémentaire de 250 000 € a été débloquée. Cela a été décidé au comité de pilotage. En complément, RITM-BFC coordonne la réponse au PIA Hybridation des formations en tant que 7^{ème} levier de formation.

Aucune question particulière n'est posée par la communauté.

6. Appel à manifestation d'intérêt – Comité d'éthique pour la Recherche / Présentation des documents finaux du CER

Il s'agit du rapport 5.

Emmanuel PARIS présente le lancement du Comité d'Éthique pour la Recherche. Ce lancement a pris du retard à cause de la crise COVID.

Ce rapport réactualise les informations qui avaient déjà été données. Aucun changement notable. Il y a ici Soumission d'un appel à manifestation d'intérêt. C'est le point de départ de la désignation des membres. Les personnes peuvent candidater au CER par CV et avec une lettre d'ici le 15/09/2020.

Une question est posée : Comment l'appel à candidature va être diffusée notamment pour les doctorants ?

M PARIS répond que la publicité sera faite sur le site UBFC et par des canaux assez larges et aussi par les partenaires, les structures.

Délibération : Vote à l'unanimité

7. Enquête de suivi de carrière des Docteur-es IPDoc : état d'avancement

Il s'agit du rapport 8.

Ce rapport est destiné à informer les membres du Conseil académique de la campagne d'enquête IPDoc (Insertion Professionnelle des Docteurs) lancée en décembre 2019, destinée au suivi de carrière des docteur-e-s diplômé(e)s d'UBFC et 2016 et 2019, et à faire état de l'avancement de cette enquête.

Suite à la sollicitation du MESRI de participer à cette enquête (obligatoire) sur la plateforme nationale en ligne IPDoc, cette campagne d'enquête a débuté le 11 décembre 2019 et a pris fin le 31 mai 2020 (clôture de la plateforme d'enquête).

L'enquête concernait un effectif total à interroger de 694 docteur-es, répartis comme suit :

348 docteur-es diplômé-es des établissements membres d'UBFC en 2016 (à l'époque, le doctorat n'était pas encore une compétence transférée à UBFC), interrogé-es à N+1 et N+3.

346 docteur-es diplômé-es d'UBFC en 2018, interrogé-es à N+1.

La récolte des variables administratives relatives aux docteur-es à interroger, et nécessaire au lancement de l'enquête a pu se faire via le logiciel ADUM pour la cohorte 2018, mais également grâce au concours des bureaux des études doctorales intégrés aux établissements membres pour la cohorte de diplômé-es 2016.

Une première vague de relances téléphoniques a été menée du 10 au 14 février 2020, afin d'augmenter le taux de répondant-es à l'enquête, requérant l'embauche d'un intérimaire à temps plein pendant 5 jours.



Puis une deuxième vague de relances téléphoniques a été menée du 25 au 28 mai par la coordinatrice de l'enquête et chargée de valorisation du doctorat, Candice Chaillou.

De nombreuses notifications de relances électroniques ont pu être menées tout au long de la campagne par la coordinatrice de l'enquête, auprès des docteur-es n'ayant pas répondu au questionnaire, ou de ceux ne l'ayant pas finalisé. Ces mailings ont pu cette année être doublés par 2 mailings de relances spécifiquement prescrits par les Ecoles doctorales, permettant d'augmenter sensiblement le taux de réponse, en récupérant notamment des docteur-es dont les contacts étaient erronés.

A l'issue de l'étude, 388 individus ont répondu à l'enquête, induisant un taux de réponse de 55,7% sur l'ensemble des 2 cohortes (supérieur à la moyenne nationale de 52%, et supérieur au score de 54% obtenu par UBFC sur la précédente enquête IPdoc).

Pour la seule cohorte 2016, le taux de réponses atteint 48% (égal à la moyenne obtenue au niveau national), tandis qu'il passe à 63,58% pour la cohorte 2018 (largement supérieur à la moyenne nationale de 55%).

Selon le Ministère, ces taux de réponses très positifs placent UBFC (dans sa catégorie d'établissement) 1ere sur le taux de réponse de la cohorte 2016 et 2eme sur celui de la cohorte 2018.

Depuis le 2 juin jusqu'au 3 juillet, la Mission doctorale embauche à temps plein un doctorant en 3eme année de thèse en psychologie du travail non financé, pour procéder à l'exploitation et l'analyse des données de l'enquête.

A noter que ce doctorant avait déjà procédé à l'exploitation et l'analyse des données de la précédente enquête IPDoc menée l'an dernier sur les cohortes de docteur-es 2015 et 2017. Une publication autour des résultats de ce travail est actuellement en cours, à paraître en novembre à l'occasion de la prochaine rentrée doctorale.

Dans le cadre de sa réflexion globale autour de l'emploi des docteur-es, le Collège doctoral d'UBFC s'emparera des résultats de ces deux campagnes d'enquête pour mieux connaître les spécificités de poursuite de carrière propres aux docteur-es d'UBFC. Celles-ci l'aideront à envisager une stratégie efficace et adaptée en matière d'actions en faveur de la poursuite de carrière de ses doctorant-es.

8. Rapport d'activités des Ecoles Doctorales et du collège doctoral

Il s'agit du rapport 10.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, le Collège doctoral doit présenter chaque année un rapport d'activité au Conseil académique.

Les six écoles doctorales ont été sollicitées pour renseigner les indicateurs communs définis par le Collège doctoral. Ces indicateurs permettent d'avoir une vue sur l'activité de chaque école doctorale et leur évolution.

Le Collège doctoral propose un retour chiffré sur l'année universitaire 2019/2020, une présentation des activités initiées depuis septembre 2019 ainsi qu'un panorama des perspectives engagées pour l'année 2020/2021.

9. Rentrée universitaire Doctorat 2020/2021

Il s'agit du rapport 11.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée universitaire 2020/2021, il est demandé au Conseil académique d'UBFC de bien vouloir prendre connaissance des modalités qui s'appliqueront aux doctorants et candidats à l'HDR.

Le Collège doctoral réuni en Bureau le 16 avril 2020 a fixé le calendrier d'inscription/réinscription des doctorants suivant : les dossiers devront être déposés aux secrétariats des écoles doctorales entre le 1^{er} septembre et le 9 novembre 2020.



Les dossiers déposés après cette date risquent de voir la thèse déclarée en abandon (à l'exception des doctorants de 1^{ère} année démarrant une CIFRE ou une cotutelle nécessitant des délais supplémentaires).

L'inscription en doctorat se déroule en plusieurs étapes :

- Acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;
- Inscription pédagogique auprès d'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), sur l'application en ligne ADUM ;
- Constitution et dépôt du dossier auprès du secrétariat de votre école doctorale ;
- Inscription administrative auprès de l'établissement de préparation de la thèse.

Les doctorants et candidats à l'HDR réalisent leur inscription administrative et paient leurs droits d'inscription auprès de l'établissement de préparation de la thèse.

L'arrêté du 19 avril 2019 et la note du 10 juin 2020 (gel des montants des droits d'inscription) fixent le montant des droits d'inscription pour l'année 2020/2021 à 380 € au taux plein et 253 € au taux réduit.

Les modalités de paiement (moyens et calendriers) sont définies par les établissements de préparation de la thèse.

Les établissements UFC, uB et UTBM qui perçoivent les droits d'inscription les reversent à UBFC sur la base de conventions de reversement qui prévoient :

- Un 1^{er} reversement avant le 31 décembre 2020, correspondant aux inscriptions réalisées entre le 1^{er} septembre et le 9 novembre 2020 ;
- Un 2^{ème} reversement avant le 31 août 2021, correspondant aux inscriptions réalisées entre le 10 novembre 2020 et la fin de l'année universitaire (dernières inscriptions fin mai 2021).

Les établissements conservent une part de 34 € sur chaque inscription, affectée au service commun de documentation. Ils reversent donc ainsi 346 € par inscription à taux plein et 219 € par inscription à taux réduit à UBFC.

Conformément aux procédures UBFC et à l'article 5 de l'arrêté du 19 avril 2019, les doctorants qui soutiendront avant le 31 décembre 2020 ne se réinscriront pas pour l'année 2020/2021. Leur diplôme sera délivré au titre l'année 2019/2020.

Des exonérations partielles ou totales des droits d'inscription, en raison de la situation personnelle, pourront être accordées à des doctorants qui en feront la demande dans la limite du plafond de 10% d'exonérations que peut accorder l'établissement UBFC (Masters UBFC compris).

Afin de s'assurer que l'attribution de la totalité des exonérations se fera dans le respect du plafond de 10% des étudiants inscrits à UBFC, et considérant l'exonération systématique de tous les étudiants extracommunautaires de masters assujettis, l'établissement d'inscription administrative adressera un avis à UBFC quant à l'attribution des exonérations sur demande en raison de la situation personnelle du doctorant. Il conviendra ensuite au Président d'UBFC de valider cette attribution afin d'assurer le contrôle des exonérations dans le cadre du plafond de 10% des étudiants inscrits à UBFC.

En attendant la réponse à sa demande d'exonération, le doctorant doit payer les droits d'inscription. Il bénéficiera d'un remboursement rétroactif si sa demande est acceptée.

Le collège doctoral a fixé à la date du mardi 17 novembre 2020 la Journée de rentrée doctorale. La présence de tous les doctorants de 1^{ère} année est requise lors de cette journée, au cours de laquelle ils sont réunis en session plénière le matin et par école doctorale l'après-midi.

En 2020, cet événement aura lieu sur le campus de Dijon.

Les consignes liées à la situation sanitaire en novembre devront être prises en compte pour l'organisation de cet événement.

De la même façon que les doctorants, les candidats à l'HDR s'inscrivent auprès des établissements membres et leurs droits d'inscription font également l'objet d'un reversement à UBFC.

Les inscriptions à l'HDR ne sont pas soumises au calendrier présenté ci-dessus, elles s'effectuent tout au long de l'année.

Le montant des droits d'inscription est le même que pour le doctorat soit 380 €.



Philippe souhaite apporter une information supplémentaire aux membres du CAC et le rapport sera présenté au CA.

Il s'avère que les décalages liés au COVID vont faire déclarer les soutenances. Est-ce que des droits d'inscription vont être demandés aux doctorants ? Des propositions consistent à dire que des droits d'inscription ne devront pas être de nouveau payés s'il y a un décalage de la soutenance du fait du COVID.

Pour le moment, la demande est en train d'être cadrée.

Oumhanie LEGEARD revient sur le rapport précédent et dit que le Powerpoint n'a pas été présenté. Philippe LUTZ souhaite revenir sur le Powerpoint et s'étonne qu'il n'y ait pas de questions sur le comptage, sur le bilan.

Philippe LUTZ commente en quelques mots tout de même le Powerpoint.

Philippe LUTZ souhaite insister sur la politique de la durée des thèses. La durée moyenne des thèses est de 53 mois avec des durées différentes sur les différentes écoles doctorales. Le cadre sur le décret du doctorat est de limiter la durée des thèses sur une durée de 6 ans. Des thèses sont dorénavant arrêtées si elles sont trop longues. Des décisions fortes ont été prises pour une vingtaine de thèses.

Le nombre total de doctorants est de 1700 doctorants. Et il n'est plus inclus le nombre de doctorants qui s'inscrivent uniquement en fin d'année pour soutenir. Objectivement, c'est plus une réalité du nombre d'étudiants.

10. Résultat du dispositif ICE

Il s'agit du rapport 12.

Le dispositif financé par le Conseil régional (Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs – ICE) est destiné à faire émerger des entrepreneurs et managers à haute connaissance scientifique. Il correspond à la convergence des dispositifs des ex-régions Bourgogne (Jeunes Chercheurs Entrepreneurs) et Franche-Comté (Docteurs-Entrepreneurs) et a vu le jour pour une première campagne en 2019.

Voté le 29 mars 2019, ce dispositif comprend deux parcours :

- Un parcours thèse sur 36 mois ;
- Un parcours post-doctorat sur 12 mois.

Les deux parcours incluent une formation à l'entrepreneuriat.

Le financement de la Région inclut la rémunération du doctorant et la formation pilotée par les IAE.

Le recrutement des doctorants et post-doctorants a eu lieu en deux phases, en mai et juin dernier :

- Phase 1 : sélection des projets par la Région en coordination avec UBFC
- Phase 2 : recrutement des candidats (jury de sélection composé de représentants du monde économique, du monde académique et du Conseil régional). Cette année ont été auditionnés 12 projets de doctorats et 4 post-docs. A l'issue, 7 projets ont été retenus et 4 post-docs. Cela représente un budget de 1,38 millions d'euros pour la Région. Ces projets ont un vrai potentiel de création d'entreprises. Il faut un projet de création basé sur la constitution d'une nouvelle connaissance de niveau doctoral. Il y a un panel de possibilités intéressantes. La liste des projets retenus cette année est jointe au rapport envoyé aux membres du CAC.

Catherine BAUMONT souhaiterait savoir s'il y a un dispositif d'accompagnement pour présenter des projets afin d'augmenter les chances de succès qu'un projet soit retenu. Philippe LUTZ dit qu'aucun dispositif n'est mis en place pour le moment mais que la proposition est intéressante. Philippe LUTZ propose éventuellement d'avoir un contact direct avec les personnes qui se posent des questions.

Hervé MAILLOTTE demande si Philippe LUTZ voit un accroissement des candidatures sur ce dispositif. Philippe LUTZ voit un nombre considérable de dossiers. Dans l'esprit, cela est orienté vers la création d'entreprises, d'activités. Le volume total est effectivement important. Les projets qui n'ont pas de tenue scientifique sont, en première phase, éliminés ainsi que ceux que la Région a déjà financé et les projets dont l'ouverture n'est pas bonne. 12 projets retenus constituent un bon nombre et 7 retenus à l'issue de la phase 2.



Philippe LUTZ dit que les projets Post-Docs sont d'une grande qualité.
Hervé MAILLOTTE demande si les projets non retenus peuvent se transformer en bourses CIFRE.
Philippe LUTZ n'a pas d'élément de réponse mais affirme que le message a été passé aux candidats.

M JOHANN remercie Philippe LUTZ et toutes les personnes qui ont participé à cette séance.

Le CAC se termine à 17 heures.

Luc JOHANN
Administrateur provisoire d'UBFC

